

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 13    Votants : 15    Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Festival Concert'ines 2024 – Convention d'utilisation de l'Abbatiale Saint-Pierre de Nant

**Délibération n° 2024-82**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du festival Concert'ines 2024 qui s'est déroulé dans l'Abbatiale Saint Pierre de Nant, la paroisse Saint-Amans du Larzac – Dourbie – Cernon représentée par le Père Doyen Christophe BATTUT, a demandé par convention d'utilisation qu'elle soit dédommée à hauteur de 50 € la représentation.

Ce festival comprend 6 concerts. Il convient par conséquent de verser la somme de 300 € à la paroisse.

Où cet exposé, le Conseil municipal décide :

- 1- **De verser** la somme de 300 € à la paroisse Saint-Amans du Larzac – Dourbie – Cernon

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS

Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 25 JUL. 2024 .....  
Publié le : ..... 25 JUL. 2024 .....